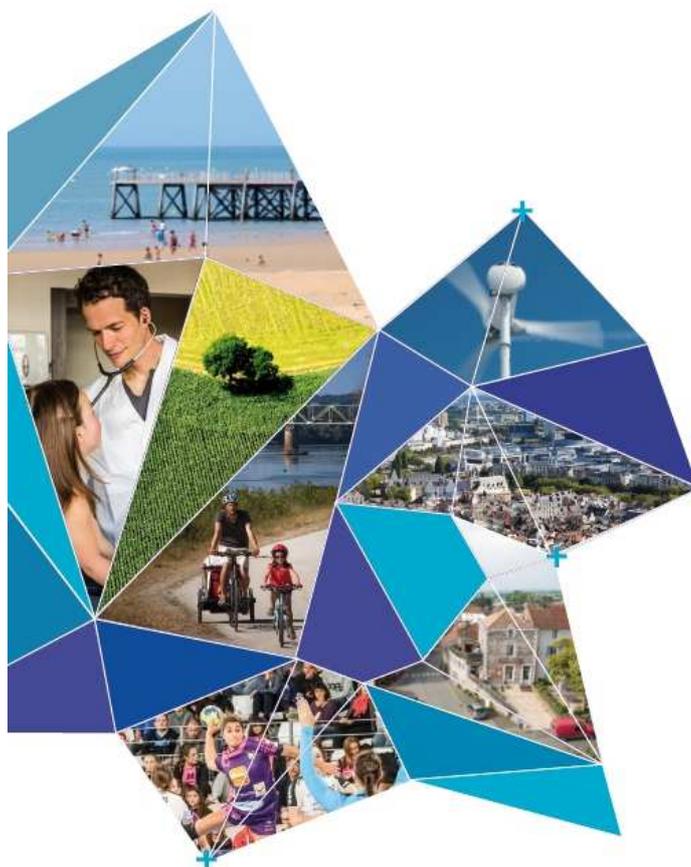


Mercredi 13 mars 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
du Pays de la Haute Sarthe
3,643 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par le Pays de la Haute Sarthe.	p.3
③ Le territoire : le Pays de la Haute Sarthe	p.6
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.7
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.8

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Le mercredi 13 mars 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe

3,643 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec le Pays de la Haute Sarthe, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, pour une dotation pluriannuelle globale à hauteur de 3,643 M€.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une politique régionale bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités, avec la possibilité pour celles-ci, sous réserve d'un accord unanime, de confier le chef de filât du contrat au Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont elles sont membres ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors en fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec le Pays de la Haute Sarthe, la dotation de la Région s'élève à 3,643 M€ répartis comme suit : 2,040 M€ pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et 1,603 M€ pour la Communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (4CPS). A travers ce contrat, le Pays de la Haute Sarthe et les Communautés de communes souhaitent engager des projets sur 5 thématiques.

Thématique n°1 : transition énergétique & environnement

Objectifs stratégiques :

- Elaborer un plan climat air énergie territorial ;
- Poursuivre les efforts entrepris par les collectivités sur la réduction des consommations énergétiques ;
- Stimuler l'utilisation des modes de transport non polluants ;
- Protéger et prévenir la population des nuisances et des risques naturels.

Projets envisagés :

- **Projets inscrits dans la « brique transition énergétique »**
 - Rénovations thermiques de bâtiments publics à Conlie, Crissé, Degré, Domfront-en-Champagne, Rouez, Ruillé-en-Champagne, Saint-Rémy-de-Sillé ;
 - Rénovation de logements locatifs à La Chapelle-Saint-Fray ;
 - Rénovation de la salle culturelle Entracte et du restaurant scolaire à Saint-Symphorien ;
 - Installation de bornes de recharge pour voitures électriques à Conlie et Sillé-le-Guillaume.
- **Projets hors « brique transition énergétique »**
 - Rénovations de l'éclairage public à Crissé, Cures, Degré, Mont-Saint-Jean, Neuvillalais, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Ruillé-en-Champagne, Saint-Symphorien, Tennie, Sillé-le-Guillaume, Domfront-en-Champagne, Lavardin, Le Grez, Mézières-sous-Lavardin, Le Tronchet, Fyé et sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Sarthe.

3

Thématique n°2 : aménagement du territoire

Objectifs stratégiques :

- Elaborer un SCoT ;
- Faciliter les déplacements.

Projets envisagés :

- Ingénierie liée à l'élaboration du SCoT du Pays de la Haute Sarthe ;
- Travaux de sécurisation de centres-bourgs.

Thématique n°3 : services

Objectifs stratégiques :

- Déployer une offre adaptée et équilibrée d'équipements et de services ;
- Assurer la pérennité de l'offre de services et d'équipements marchands et non-marchands.

Projets envisagés :

- Aménagement de locaux associatifs à Rouessé-Vassé et Saint-Symphorien ;
- Extension du Multi-accueil intercommunal « Graines de malice » à Sillé-le-Guillaume (objet de la visite) ;
- Construction d'une déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe ;
- Construction d'une gendarmerie à Fresnay-sur-Sarthe.

Thématique n°4 : développement économique

Objectifs stratégiques :

- Conforter les activités clés du territoire ;
- Faciliter la transmission et l'installation des entreprises.

Projets envisagés :

- Réhabilitation de friches commerciales à Sillé-le-Guillaume ;
- Construction d'un bâtiment blanc sur le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Thématique n°5 : patrimoine

Objectifs stratégiques :

- Maintenir et valoriser la qualité paysagère ;
- Préserver le patrimoine témoignant d'activités d'autrefois.

Projets envisagés :

- Construction d'un centre culturel de la coiffe, à Fresnay-sur-Sarthe ;
- Rénovation de salles du château de Sillé-le-Guillaume ;
- Ingénierie liée à l'élaboration et au suivi de la stratégie touristique du Pays de la Haute Sarthe.

Focus projet

Extension du Multi-accueil intercommunal « Graines de malice » à Sillé-le-Guillaume

L'opération d'extension du Multi-accueil « Graines de malice » a été initiée par l'ex-Communauté de communes du Pays de Sillé. Le portage a été repris par la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé suite aux recompositions territoriales de 2017.

En 2011, la Communauté de communes du Pays de Sillé a inauguré son Espace Petite Enfance regroupant un multi-accueil de 18 places, un Relais Assistantes Maternelles, un lieu d'accueil parents-enfants ainsi que des bureaux de permanences pour la protection maternelle et infantile.

Depuis son ouverture, de nombreuses familles sont inscrites sur la liste d'attente et les taux d'occupation du multi-accueil sont importants. Face à ces demandes, la Communauté de communes du Pays de Sillé a décidé de procéder à des travaux d'extension du bâtiment.

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a poursuivi le projet d'extension.



L'opération d'extension visait plusieurs objectifs :

- Créer deux places d'accueil supplémentaires pour répondre à la demande d'accueil collectif d'enfants de 0 à 3 ans révolus ;
- Favoriser la mixité sociale de l'établissement ;
- Aménager une deuxième salle d'activité pour permettre de décloisonner le groupe d'enfants le temps d'une activité ;
- Créer une salle de sieste supplémentaire du fait des deux nouvelles places d'accueil ;
- Sécuriser l'entrée du bâtiment (interphone) suite aux directives anti-intrusion dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- Revoir l'aménagement de certaines zones du bâtiment (lieu de stockage, vestiaires...).

Les travaux ont consisté en :

- Une extension de 28,46 m² permettant l'aménagement d'une cuisine et d'une salle de sieste, ainsi que la transformation d'une salle de sieste en salle de repas ;
- Une extension de 25,44 m² permettant la création d'une deuxième salle d'activité par l'agrandissement d'un espace de rangement déjà existant et d'une quatrième salle de sieste.

En outre, ont été réalisés, en août/septembre 2018, des investissements de mobilier et d'électroménager pour équiper ces locaux. Des aménagements complémentaires sont prévus en 2019.

Le montant global du projet s'élève à 212 565 €. Une subvention de 62 760 € (soit 29,52 %) est sollicitée dans le cadre du CTR 2020 du Pays de la Haute Sarthe (dotation affectée à la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé).

Le Pays de la Haute Sarthe

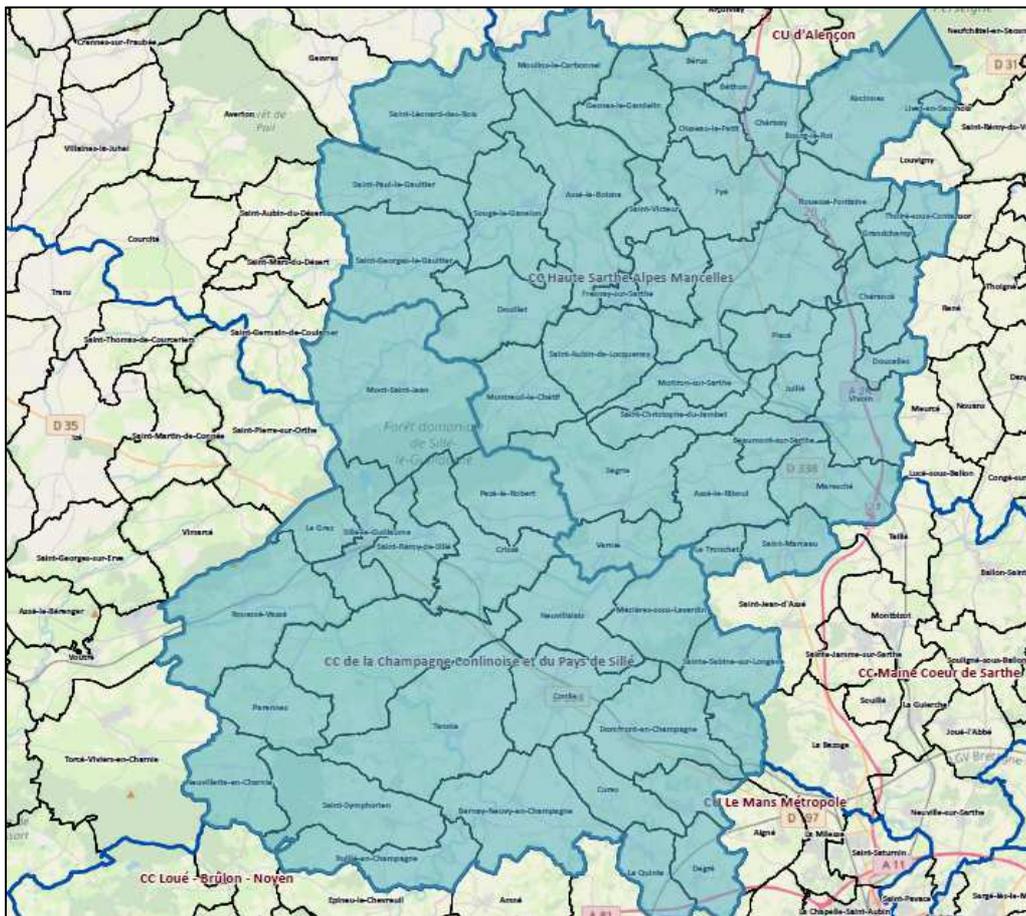
Le Pays de la Haute Sarthe se compose de 78 communes, recensant 48 530 habitants (population municipale 2016), regroupées au sein de trois Communautés de communes recomposées au 1^{er} janvier 2017 (Haute Sarthe Alpes Mancelles - Champagne Conlinoise et Pays de Sillé - et seize communes membres de la Communauté de communes du Maine Saosnois).

Le Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe couvre uniquement la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, soit 62 communes recensant 42 061 habitants (population municipale 2016).

La Communauté de communes Maine Saosnois a, en effet, signé seule, le 27 juillet 2018, un Contrat Territoires-Région 2020, pour l'intégralité de son périmètre.

48 530 habitants

Président : François ROBIN



En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres.

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020.

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 579 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire du Pays de la Haute Sarthe (périmètre du CTR 2020), 20 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds écoles » portant l'engagement régional à 797 560 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

Commune de Neuvy-en-Champagne

Aménagement du cœur de bourg

Subvention accordée : 23 162 €

Commune de Béthon

Travaux relatifs à l'aménagement urbain sécuritaire

Subvention accordée : 16 505 €

Commune de Cures

Aménagement du centre bourg (mise en sécurité des usagers / mise en accessibilité)

Subvention accordée : 47 670 €

Commune de Degré

Construction d'un atelier technique en mutualisation intercommunale avec la commune de La Quinte

Subvention accordée : 27 600 €

Commune de Neuvillalais

Travaux d'aménagement de la rue de Verdun (sécurité et accessibilité)

Subvention accordée : 25 892 €

Commune de Lavardin

Aménagement urbain et mise en sécurité de la rue Fernand Poignant

Subvention accordée : 18 984 €

Commune de Saint-Rémy-de-Sillé

Réaménagement du centre bourg avec prolongement de la voie douce

Subvention accordée : 50 000 €

Commune de Saint-Symphorien

Aménagement du centre-bourg

Subvention accordée : 8 000 €

Commune de Maresché

Réaménagement urbain de la rue de l'Eglise

Subvention accordée : 33 198 €

Commune de Bérus

Construction d'une salle culturelle et intergénérationnelle

Subvention accordée : 76 675 €

Commune de Mont-Saint-Jean

Mise en sécurité du centre-bourg

Subvention accordée : 7 896 €

Commune de Saint-Victeur

Aménagement de la route départementale n°111

Subvention accordée : 20 734 €

Commune de Oisseau-le-Petit

Aménagement urbain et sécuritaire de la traversée de bourg

Subvention accordée : 50 000 €

Fonds école

Commune de Domfront-en-Champagne

Projet de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle

Subvention accordée : 100 000 €

Commune de Fresnay-sur-Sarthe

Restructuration du groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) / démolition-construction

Subvention accordée : 100 000 €

Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré

Réhabilitation et réaménagement de l'ensemble des locaux affectés à l'école et aux services liés

Subvention accordée : 15 568 €

Commune de Ségrie

Restructuration du groupe scolaire

Subvention accordée : 150 000 €

Commune de Saint-Symphorien

Rénovation thermique et énergétique du restaurant scolaire

Subvention accordée : 3 514 €

Commune de Lavardin

Rénovation et développement des équipements de l'école

Subvention accordée : 12 447 €

Commune de Gesnes-le-Gandelin

Réhabilitation de l'école primaire

Subvention accordée : 9 715 €